

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 octobre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant M. Denis LECLUZE), M. Hervé LEGENDRE (suppléant M. Valentin GOETHALS)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Serge BOSSARD (suppléant M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR	X	X
Pouvoirs : M. Jérôme VIRLOUVET. a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Claude JAVALET, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche).		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 26 Nb de délégués suppléants présents : 4 Nb de pouvoirs : 1 Nb de votants : 31	32	

Mme Céline LAUTOUR a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-55 : Désignation des représentants du « collège salariés » à la commission de suivi de site de l'ISDND de St-Fromond

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 1998, autorisant le Président du Syndicat Mixte du Point Fort à exploiter un centre d'enfouissement technique de classe 2 sur la commune de St-Fromond,

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 6 avril 2016, modifiant les prescriptions d'exploitation et de suivi post-exploitation de l'ISDND de St-Fromond, et notamment le chapitre 1.8
VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 modifiant diverses dispositions des conditions d'exploitation de l'ISDND de St-Fromond,
VU les dispositions du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 qui introduit au code de l'environnement une section intitulée « commission de suivi de site »
Vu la délibération du 4 septembre 2020 désignant les représentants du syndicat mixte du Point Fort à la commission de suivi du site du pôle environnement de St-Fromond,
Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 portant constitution du Comité Social Territorial du syndicat mixte du Point Fort et établissant une nouvelle liste de représentants du personnel,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 septembre 2023, désignant Monsieur Jean-Yves COZETTE et Monsieur Xavier CALIN comme représentants du « collège salariés » à la commission de suivi de site de l'ISDND de St-Fromond,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical valide la nomination de M. Jean-Yves COZETTE et de M. Xavier CALIN comme représentants du « collège salariés ».

La liste des membres du syndicat mixte du Point Fort à la commission de suivi de site du pôle environnement de l'ISDND de St-Fromond s'établit donc ainsi :

Collège exploitant :

- Membres titulaires : Laurent PIEN, Jérôme VIRLOUVET, Valérie MILLOT
- Membres suppléants : Loïck ALMIN, Jean-Yves LETESSIER, Corinne CLEMENT

Collège salariés :

- Membre titulaire : Jean-Yves COZETTE
- Membre suppléant : Xavier CALIN

Personnes qualifiées :

- le ou la directeur(rice) du Point Fort Environnement
- le ou la Directeur(rice) de l'ISDND.

Le Président informera les services de l'Etat de ces désignations.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,


Céline LAUTOUR

Le Président,



Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 OCT. 2023**

Mis en ligne le : **20 OCT. 2023**